

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Si six mois... 16 fr. Si trois mois... 8 fr. Poste : Un an... 35 fr. Si six mois... 18 fr. Si trois mois... 10 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires. A PARIS, Chez DONGRELL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 c. Faits divers... 75 c.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans le délai de 24 heures. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFITTE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

25 Avril 1876.

Chronique générale.

ELECTIONS DU 23 AVRIL.

Voici le résultat du scrutin de ballottage de dimanche dernier :

Paris (13^e arrondissement). — MM. Cantagrel, radical (élu), 5,596 voix ; Perron, bonapartiste, 4,254 ; Habay, candidat ouvrier, radical, 1,228.

Arrondissement de Saint-Denis. — MM. Camille Ség, républicain (élu), 6,308 voix ; Bonnet-Duverdier, ultra-radical, 5,763.

Tarn-et-Garonne. — MM. Léon Pagès, constitutionnel (élu), 6,490 voix ; Loqueysie, bonapartiste, 5,960.

Une réunion privée et relative à l'amnistie vient d'avoir lieu, rue d'Arras, sous la présidence du citoyen Harant, président du conseil municipal de Paris. Un projet de pétition a été adopté et une commission a été chargée d'organiser le pétitionnement à Paris et dans les départements.

La correspondance Havas a communiqué la note officieuse suivante, relative à l'amnistie :

Plusieurs journaux, revenant sur la question de l'amnistie, s'efforcent de créer une sorte d'agitation à ce sujet, en laissant croire au public que le gouvernement serait disposé à revenir sur ses déclarations et à accepter un des amendements dont la presse s'occupe en ce moment. Il importe de ne pas laisser égarer l'opinion sur ce point.

Le gouvernement est résolu à repousser toute proposition tendant à atténuer les con-

clusions du remarquable travail déposé par l'honorable M. Leblond, député et rapporteur de la loi relative à la proposition d'amnistie, et maintiendra énergiquement les déclarations faites par M. le président du conseil et M. le ministre de l'intérieur devant les commissions du Sénat et de la Chambre des députés.

C'est une réponse au projet Picard-Guyho, que patronne la presse républicaine, et à la pétition des intransigeants ; mais on sait que M. Ricard ne montre pas toujours la fermeté qu'il promet.

Une autre note de l'Agence Havas revient sur l'affaire de M. de Chazelles ; la voici :

« Plusieurs journaux s'étonnent que le Journal officiel n'ait pas mentionné la mesure de rigueur dont M. de Chazelles a été l'objet.

« Le Journal officiel ne mentionne pas les révocations dans le personnel des préfets ; c'est là un usage qui a été constamment suivi, même lorsqu'un gouvernement succédait à un autre gouvernement.

« Ainsi, après le 4 septembre, l'Officiel a annoncé purement et simplement le remplacement de certains préfets de l'Empire par de nouveaux fonctionnaires, sans les désigner comme révoqués. Dernièrement, cet usage a été suivi encore, notamment en ce qui touche M. Pascal.

« L'Officiel annonçant sans autre indication que M. de Chazelles a été remplacé, cela équivaut à la destitution pure et simple de l'ancien préfet du Cantal.

A propos du bruit qui se fait depuis quelques jours autour du nom de M. de Chazelles, le Constitutionnel rappelle que la famille du préfet démissionnaire se rattache à deux grandes illustrations.

M. de Chazelles est un arrière-petit-neveu de Lavoisier et de l'abbé Delille.

Le père de l'ancien préfet fut longtemps

député et maire de Clermont-Ferrand. Son oncle, un savant fort distingué, était un capitaine d'état-major démissionnaire en 1830.

On lit dans le Siècle :

Plusieurs sénateurs républicains ayant prié M. Dufaure de leur faire connaître les intentions du gouvernement au sujet des conseils municipaux dissous, le ministre aurait répondu que le gouvernement est fermement résolu à faire procéder sans retard à leur rétablissement partout où des causes graves n'exigeraient pas le maintien de la suppression. Désormais, les maires et adjoints ne seront pris que parmi les conseillers municipaux. Les élections générales pourraient avoir lieu dans les premiers jours du mois de décembre.

D'après l'Echo universel, quelques députés, qui voudraient modifier l'organisation de l'Université, auraient eu une entrevue avec le ministre de l'instruction publique.

Il ressort des déclarations qui leur ont été faites par l'honorable M. Waddington, dit l'Echo, que celui-ci songerait à provoquer l'institution de docteurs libres, admis à professer à leurs risques et périls dans l'enceinte même de la faculté. En d'autres termes M. le ministre de l'instruction publique voudrait introduire en France l'institution des privat-docenten, si florissante en Allemagne.

Dès son retour de l'Aisne, M. Waddington proposera un projet de loi dans ce sens, projet qui sera déposé, dans les premiers jours du mois de juillet, sur le bureau de la Chambre des députés.

Le Siècle nous fournit les détails suivants sur la dernière séance de la commission du budget :

« Appelé à donner son avis sur l'amende-

ment de M. Tirard, qui tend à la suppression du poste d'ambassadeur de France près le Saint-Siège, M. le duc Decazes s'est prononcé formellement contre cet amendement ; il a dit que le gouvernement italien ne réclamait nullement cette suppression de l'ambassade spirituelle.

« Le président de la sous-commission, M. Albert Grévy, a demandé si le gouvernement français verrait un obstacle à élever la légation de France près le roi Victor-Emmanuel au rang d'ambassade, comme celle qui existe auprès du Pape, de façon à faire cesser l'inégalité qui règne depuis cinq ans.

« M. le duc Decazes a répondu que le gouvernement français ne faisait aucune objection contre cette transformation, et qu'il était prêt à l'effectuer dès que le gouvernement italien en témoignerait le désir.

« Le ministre des affaires étrangères a, dans la même séance, réclamé une augmentation de traitement de 20,000 francs pour notre ambassadeur à Berlin, et d'une de 10,000 francs pour notre ambassadeur à Vienne.

« La sous-commission n'a pris aucune décision à cet égard, elle statuera ultérieurement.

On annonce que, dans une conférence qui a eu lieu à Chislehurst, et à laquelle assistait M. Rouher, il a été décidé de garder la neutralité à l'égard de la candidature du prince Napoléon à Ajaccio.

Au sujet de l'entrevue de la reine Victoria avec le maréchal de Mac-Mahon, les Tablettes d'un Spectateur, de M. Ganesco, donnent la nouvelle suivante, dont nous lui laissons la responsabilité :

« On racontait que la reine aurait dit au maréchal qu'elle avait eu l'occasion de recevoir, sur le sol allemand, tant de la bouche de l'empereur Guillaume que de celle de plusieurs personnages politiques de marque,

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA JUIVE.

(Suite.)

Il lui sembla que cette voix lui reprochait son inactivité, et aussitôt elle se mit à combiner et à proposer toutes sortes de plans également impraticables, pour porter secours aux pauvres gens errants sur leur glace flottante.

Désespérée, elle se précipita dans la chambre des enfants, prit Mathias dans ses bras, et pleura amèrement, jusqu'à ce que l'habitude de maîtriser ses plus vives émotions, la certitude que nulle tentative humaine ne pourrait sauver ceux dont le danger lui causait une si vive douleur, firent fléchir son esprit sous la loi de Dieu, et la ramenèrent à un sentiment plus calme d'un autre devoir.

Elle envoya chercher les familles des deux paysans perdus dans le golfe, leur prodigua les témoignages de sa sympathie, et leur assura tous les secours dont elles avaient besoin.

Après ce déplorable événement, sa vie reprit son cours habituel.

Quelquefois elle se disait encore qu'il n'était pas impossible que les victimes d'un accident si fatal parvinssent à échapper à la mort ; mais elle n'osait s'abandonner à cette heureuse pensée, et elle cherchait un soulagement à ses angoisses dans le travail et la prière.

Éloignons-nous de cette scène domestique pour retourner près des fugitifs.

Pendant plusieurs heures, ils avaient conservé beaucoup d'espoir ; ils comptaient sur le secours que Jean devait leur envoyer, et les courants portaient leur banc de glace du côté de la plage.

Mais, vers le soir, la brise de terre s'éleva plus forte, et repoussa leur île flottante en pleine mer.

Le chien de Jean, qui était resté avec eux, hurlait d'une façon lamentable depuis la disparition de son maître. Rose l'attira près d'elle, et chercha par ses caresses à l'apaiser.

Assise à l'extrémité de l'îlot mobile, la jeune femme avait les regards fixés du côté de la maison lointaine où elle avait laissé son enfant.

Les paysans, peu causeurs de leur nature, étaient debout, un bras appuyé sur le manche de leurs harpons, contemplant d'un œil morne les vagues du golfe ou échangeant à voix basse quelques paroles entre eux, tandis que le colporteur allait et venait avec tous les signes d'une agitation extrême. Ses yeux, son visage, ses brusques mouvements, tout indiquait en lui une sorte d'état fié-

vreux. Rose, au contraire, offrait par son attitude, par sa physionomie, l'image du calme et de la résignation.

— Arriverons-nous bientôt au rivage ? demanda-t-elle à son mari au moment où il s'approchait d'elle.

Le juif détourna la tête sans lui répondre, et rejoignit le groupe des paysans. Un instant après, Maddis, s'avançant vers la jeune femme, lui dit :

— Vous feriez mieux de venir vous asseoir près de nous, au centre de notre plateau, car bientôt les vagues en briseront les bords.

Elle prit la peau de mouton que Jean lui avait abandonnée, se leva en silence, et le chien la suivit.

Les pauvres gens ouvrirent alors le sac qui renfermait leurs provisions, mangèrent, puis s'assirent sur la glace dos à dos l'un contre l'autre, et comme ils étaient fatigués, ils ne tardèrent pas à s'endormir.

Aux premiers rayons du matin, Maddis se leva, s'approcha du bord de l'îlot, et, les bras croisés, promena ses regards autour de lui.

Rose vint le rejoindre, et, d'une voix craintive, lui adressa la question qu'elle avait déjà faite à son mari.

— Serons-nous bientôt près de terre ?

— Voyez, lui dit-il, cette eau qui nous environne de toutes parts. Un pauvre homme comme moi ne

sait pas ce qui peut arriver. Mais Dieu est tout-puissant.

La juive soupira.

— C'est une cruelle situation pour une faible femme comme vous, reprit le paysan. J'espère, au moins, que vous avez dormi ?

— Le corps ne se repose guère, répliqua Rose, quand le cœur est tourmenté.

— Ah ! vous avez un enfant là-bas ! dit Maddis avec une franche sympathie. Pauvre femme ! comme vous devez souffrir ! On dit qu'un enfant est ce qu'il y a pour nous de plus cher au monde. Dieu ne m'a point donné d'enfants ; mais mon père et ma mère vont regarder le golfe, et prier pour mon retour.

— Comme je plains votre mère ! répondit Rose en se rapprochant de son mari.

La situation de ces malheureux devenait de plus en plus alarmante. Isolés sur ce banc de glace qu'ils n'avaient aucun moyen de diriger, ils ne pouvaient en cette saison rencontrer aucun navire ; ils n'avaient qu'un espoir, celui d'être poussés par le vent ou par les courants vers la côte.

Mais ils dérivèrent rapidement au sud, et Maddis, quoiqu'il se gardât bien de le dire, savait que plus ils s'avançaient dans cette direction, moins il leur restait de chances de salut.

Les heures s'écoulaient lentement, péniblement, dans un sombre silence, où l'on n'entendait que le

l'assurance que la paix de l'Europe serait préservée de toute atteinte. »

On annonce la mort de M^{me} Louis Blanc qui était malade depuis quelque temps. D'après le *Figaro*, elle appartenait à la religion protestante et aurait été assistée à ses derniers moments d'un pasteur.

Nous avons dit hier que la commission de l'Exposition universelle de 1876 avait choisi pour emplacement le Champ-de-Mars et le Trocadéro, reliés par un pont en encorbellement, qui aura une hauteur de cinq mètres environ.

Les travaux feront l'objet d'un concours. C'est jeudi prochain que paraîtra le programme, et les concurrents devront présenter leurs projets dans un délai maximum de vingt jours.

Aux architectes, ingénieurs, entrepreneurs, décorateurs, seront distribués cinq prix :

Le 1^{er}, de 5,000 fr.; le 2^e, de 3,000 fr.; le 3^e, de 2,000 fr.; le 4^e, de 2,000 fr.; le 5^e, de 1,000 fr.; ce qui fait un total fatidique de 13,000 francs.

Mais le gouvernement se réserve le droit de choisir dans les cinq projets primés celui qui lui semblera le meilleur, et, selon son bon plaisir, il entreprendra les travaux à son compte ou les mettra en adjudication.

L'Exposition de 1867 avait 153,000 mètres de superficie.

Les parties couvertes de la future Exposition de 1876 seront, au Champ-de-Mars, de 230,000 mètres, et au Trocadéro de 50,000 mètres, ce qui forme un ensemble de 270,000 mètres, soit 117,000 de plus que celle de 1867.

Il paraît que la statistique a trouvé qu'en 1867, sur quatorze visiteurs de l'Exposition, treize y allaient à pied. Nous sommes donc heureux que le choix pour emplacement du Champ-de-Mars et du Trocadéro ne mette pas trop à contribution les bourses de nos compatriotes et des étrangers, et ne donne pas un gain immodéré aux marchands de chaussures ou aux propriétaires de véhicules quelconques.

En même temps toutes les promenades sont sauvegardées dans la plénitude de leur aspect. On ne touchera ni aux Tuileries, ni à la place de la Concorde, ni aux Champs-Élysées.

Ce ne sont pas les Parisiens qui s'en plaindront. (Opinion.)

PROJETS D'AVENIR.

La mode est aux expositions non moins universelles qu'internationales; la République ayant voulu, elle aussi, avoir la sienne, le *Journal officiel* la lui promet pour 1878.

Loin d'attendre que 1878, ô *Journal officiel*! les plus audacieux prophètes en notre temps se contentent de vaticiner pour l'année courante, et c'est beaucoup déjà; 1878,

clapement des vagues.

Le juif, tremblant de froid, accablé moralement et physiquement, se jeta sur la peau de mouton et parut s'endormir.

Sa femme, assise près de lui, suivait les mouvements des paysans qui essayaient de prendre un phoque.

La nuit vint, une seconde nuit plus terrible que la première. L'îlot allait toujours à la dérive. Alors les malheureux se trouvèrent en proie à cette affreuse crise où l'esprit comprend qu'il doit renoncer à tout espoir sans pouvoir s'endormir dans la dernière apathie, où l'âme se torture par toutes ses reminiscences et par l'appréhension de la souffrance physique.

Quel naufragé n'a connu ces angoisses d'une heure fatale, cette agonie de la pensée qui précède celle du corps! C'est surtout en de telles occasions que se révèle l'individualité des caractères.

Le juif restait couché sur sa peau de mouton. Maddis regardait attentivement de côté et d'autre si quelque autre bloc de glace, flottant à la dérive, ne menaçait pas de heurter son frère îlot. Sa physiologie exprimait une profonde anxiété, mais il parlait peu, et toujours avec douceur.

Thomas dormait ou, de temps à autre, lançait son harpon dans les flots. Rose, la pauvre femme, qui souffrait plus que ses compagnons, tantôt se penchait sur la poitrine de son mari, tantôt se levait

ô *Journal officiel*, c'est l'inconnue d'un problème dont la solution n'est pas au pouvoir de l'inamovible Ricard lui-même.

Pourtant 1878 excite les rêveries folâtres de certains amateurs, parmi lesquels se distingue un M. Bionne, qui vient de présenter à la commission supérieure des expositions internationales un projet tout à fait charmant. Oyez plutôt: Nous sommes en 1878, l'année d'or de l'exposition universelle de la République française: des milliers d'étrangers affluent à Paris, pour visiter la susdite exposition, et c'est justice, car ils sont prévenus par M. Bionne « qu'il a été fait plus grand que par le passé. » Celle de 1867 cependant n'était pas mal, avec sa surface de 688,000 mètres, ses jardins, ses machines, ses richesses, ses cafés turcs, russes, anglais, italiens, américains, enfin tout ce qui constitue une exposition, excite les convoitises... et prépare les invasions; mais peut-elle se comparer à celle d'aujourd'hui (nous sommes en 1878), dont les splendeurs inédites ne rendront pas jaloux les seuls Prussiens.

Nous entrons par la place du Carrousel, convertie en une immense et luxueuse antichambre; nous traversons la cour des Tuileries, transformée en un fort joli salon, et comme on a fait disparaître les quelques pans de murs échappés au pétrole de nos frères rapatriés, nous foulons d'un pied léger le terrain sur lequel s'élevait jadis la demeure des tyrans, et nous pénétrons dans le jardin des Tuileries, l'Eden de l'exposition; les embellissements, les passe-temps et les plaisirs sont accumulés ici sans qu'il en manque ailleurs: M. Bionne fait si bien les choses!

Si nous avons le courage de nous arracher aux délices de l'Eden, nous trouvons des ponts suspendus, du plus gracieux effet, qui relient les Tuileries à la place de la Concorde, laquelle est couverte au-dessus de l'obélisque; puis nous rencontrons d'autres ponts suspendus de plus en plus gracieux, qui nous permettent d'atteindre la grande avenue des Champs-Élysées, magnifiquement recouverte jusqu'au Rond-Point de plafonds décoratifs.

Ce n'est pas la peine d'entrer au palais de l'Industrie, qui paraît tout mesquin au milieu de cette exposition gigantesque, dont il constitue d'ailleurs une simple annexe; mais il faut nous diriger vers la Seine sur laquelle on a jeté un pont couvert de 12,000 mètres pour relier à l'absorbante exposition l'esplanade des Invalides, elle aussi partiellement couverte, et le reste transformé en parc charmant qui entoure les constructions.

Nous néglignons de parler de toutes les merveilles que nous avons vues en route: le mérite en revient bien un peu aux exposants, et nous ne voulons pas empiéter sur la gloire de M. Bionne, qui a parqué chaque nation et chaque produit de manière à faire ressortir le plus possible les avantages et les beautés de son exposition de 730,000 mètres; nous ne voulons pas non plus nous étendre sur les distractions et les plaisirs variés offerts à la foule des visiteurs, les danses, les concerts, les représentations

et s'avancait au bord du banc de glace, marchant à pas précipités, et s'élançant, en quelque sorte, comme l'oiseau captif qui voudrait rompre les barreaux de sa cage.

Il y eut même un instant où, ne pouvant plus contenir sa douleur, ses mouvements devinrent si impétueux, sa figure prit un caractère si farouche, que Maddis eut peur qu'elle ne se jetât à l'eau. Il l'attira par le bras, et la ramena près de son mari.

— Non, non, s'écria-t-elle, ne m'arrêtez pas. Je ne sais ce qui m'emporte. Je ne me possède plus... je voudrais... Ah! que le ciel me pardonne!... Mais je ne puis rester en place. Le mouvement fait seul quelque diversion aux déchirements de mon cœur.

— Je vais, dit Maddis, éveiller votre mari. C'est une honte qu'il ne nous vienne pas en aide.

— Me venir en aide, répliqua la jeune femme avec un amer sourire. Hélas! il n'a pas le courage de regarder ma douleur en face. Il souffre autant que moi; mais il y a tant de façons différentes de souffrir! Non, personne ne peut me consoler. La prière est sur mes lèvres, mais mon enfant est devant mes yeux; mes oreilles entendent sa voix, mes bras s'étendent vers lui. Mon Dieu! mon Dieu! je ne le serrerais jamais sur mon sein!

Et, à ces mots, serrant ses bras comme pour s'assurer du vide de leur étroite, la pauvre femme,

théâtrales, etc.; ce sera le sujet d'une série d'articles que l'on pourra faire sur l'œuvre de M. Bionne, qui a enfin réalisé son désir « de donner à l'opinion publique une forte secousse. »

Cette secousse doit coûter une cinquantaine de millions; mais un homme comme M. Bionne ne s'embarrasse guère pour si peu. Que faut-il à une exposition pour gagner beaucoup d'argent? Des entrées; eh bien, ces entrées, on se les dispute, et chaque jour les 730,000 mètres des *Palais des expositions internationales* sont insuffisants pour réunir une multitude sans cesse croissante.

Chaque visiteur, en effet, reçoit avec son billet d'entrée un numéro d'ordre, qui n'est autre chose qu'un billet de loterie pour des tirages qui ont lieu chaque mois, tirages dont les lots varient de 100 à 100,000 fr.: le billet d'entrée devient un placement, un capital, peut-être une fortune: le dernier mois, il y aura même un lot de 300,000 fr. Qui n'ira pas à l'exposition ce mois-là? Et nous ne comptons pas les lots qui se composent de produits achetés aux exposants: par le fait même de son entrée, on se trouve parfois avoir gagné un sac de blé, une machine à coudre ou un cheval à bascule. Et M. Bionne est encore trop riche: il en est réduit à donner aux exposants eux-mêmes des prix variant de 500 à 50,000 fr., à multiplier les lots et à répandre sur tous les admirateurs la pluie d'or qui le poursuit sans relâche.

C'est par cette suite ininterrompue de merveilles que M. Bionne, qui, hier encore, était un illustre inconnu, « a remporté une grande victoire pacifique et a réussi à émouvoir toutes les nations du globe. »

On dit que M. de Bismark, complètement abattu par la « grande victoire parisienne, » ne serait pas éloigné de nous rendre l'Alsace et la Lorraine et qu'il songerait à conclure avec la République française une alliance basée sur la fraternité universelle:

Les peuples sont des frères, des frères...

Nous sommes en 1878, l'année d'or de la grande exposition de la République française. G. HULLARD.

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Par décrets en date du 20 avril, rendus sur la proposition de M. le ministre de la justice et des cultes:

Mgr Caverot, évêque de Saint-Dié, est nommé à l'archevêché de Lyon, en remplacement de Mgr Ginouilhac, décédé.

M. l'abbé de Briey (Marie-Camille-Albert), vicaire général honoraire de Poitiers, est nommé à l'évêché de Saint-Dié, en remplacement de Mgr Caverot, nommé à l'archevêché de Lyon.

Mgr Thibaudier (Odon), évêque de Sidonie in partibus infidelium, est nommé à l'évêché de Soissons, en remplacement de Mgr Dours, dont la démission est acceptée.

Mgr Dours, évêque démissionnaire de

vaincue par sa douleur, tomba à genoux et fondit en larmes.

Après cette explosion, elle devint plus calme. Ses pleurs continuaient à couler; mais son agitation était apaisée, et, avec sa douce nature de femme, elle se rapprocha de ses compagnons pour leur donner quelque encouragement.

Son mari avait surtout besoin qu'elle le rassurât et le consolât. Il venait de se réveiller de son assoupissement, et semblait atterré par son désespoir.

Quand on ouvrit devant lui le sac qui contenait encore quelques maigres provisions, il refusa d'y porter la main.

En vain Rose le suppliait et le conjurait de manger; il détournait la tête en murmurant:

— La main du Seigneur est appesantie sur moi. Que n'ai-je péri sous les coups de ceux qui me poursuivaient!

— Ne l'abandonne pas à de telles réflexions, lui répondit tendrement la jeune femme. Pense qu'il vaut mieux tomber sous la main de Dieu que sous celle des hommes. Rappelle-toi que lorsque le roi David dut subir la punition de ses fautes, il aimait mieux voir Israël ravagé par la peste que par l'épée de ses ennemis.

Mais le colporteur n'écoutait que d'une oreille presque insensible les affectueuses paroles de sa jeune femme. Les souffrances physiques, les angoisses morales, avaient développé en lui le germe

Soissons, a été nommé chanoine de premier ordre au chapitre de Saint-Denis en remplacement de Mgr de Marguerye, décédé.

Mgr Caverot, assistant au trône pontifical, est né à Joinville (Haute-Marne), le 25 mai 1806, il était vicaire général de Besançon lorsqu'en 1849 il fut appelé à l'évêché de Saint-Dié.

Mgr Thibaudier, né en 1823, a été nommé vicaire général de Lyon en 1870; il est depuis deux ans évêque in partibus infidelium.

Mgr de Briey est né en 1828.

Etranger.

AUTRICHE.

On lit dans l'*Univers*:

Notre correspondant d'Autriche signalait les menaces des Italiens contre l'Autriche; il nous parlait des cartes italiennes qui englobent dans l'Italie le Trentin, l'Istrie et Trieste, de même que certaines cartes allemandes englobent dans le Reich de l'empereur Guillaume la Bohême, l'archiduché d'Autriche, etc. Voici un nouveau témoignage des convoitises italiennes: dans une lettre de Garibaldi à ses « amis italiens » on lit:

« Oui, je défendrai jusqu'à mon dernier soupir la cause de mes frères opprimés. Laissez-moi vous dire qu'un secret pressentiment me porte à croire que l'oppression sous laquelle nous gémissons depuis longtemps est sur le point de cesser. L'espoir que notre Trieste verra aussi le jour de la justice. »

PRUSSE.

La rédaction de la *Germania* dit, en annonçant la nouvelle de l'arrestation de son rédacteur en chef, que l'on ignore encore dans quel article le roi de Prusse se serait offensé.

La *Germania* a, en ce moment, cinq rédacteurs en prison. Quatre autres ont dû prendre la fuite, pour échapper à des détentions dépassant deux ans.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le ministre de la guerre a décidé que les difficultés qu'ont rencontrées au point de vue de la publicité les dispositions de la loi du 18 novembre, et sur la demande qui en a été faite, l'on pourra user d'indulgence envers les hommes qui ont négligé de faire les déclarations prescrites par l'article 31 qui se présenteront en temps utile. Ce qui qu'à partir du 10 juin prochain, époque à laquelle les opérations des conseils de révision seront terminées, que des poursuites devront être exercées contre les omis de la position n'aura pas été régularisée à cette époque.

d'une maladie mortelle. En ce moment il était en proie à une fièvre violente.

(La fin au prochain numéro.)

La variété et l'intérêt des gravures sont des conditions indispensables au succès d'un journal illustré. Ces qualités, l'*Univers illustré* les possède au plus haut degré, et elles expliquent aisément le succès de chaque jour plus grand, de cette belle publication qui, par sa moralité irréprochable, a mérité d'être appelée le véritable journal de la famille. Parmi les gravures qui se trouvent dans le numéro de la semaine dernière, nous citerons les sujets suivants: *Prophète de Terre-Sainte* (trois gravures); les expériences de Châtillon pour la traction de l'artillerie au moyen de la vapeur; le carrousel militaire de Cambray; l'industrie; le portrait du lieutenant Cambray; l'expédition de l'Afrique centrale; les préparatifs de l'expédition de l'Atlantique; etc. — Quant à la partie littéraire de l'*Univers illustré*, il nous suffit de dire qu'elle est à la hauteur de sa partie artistique. Nous voulons rappeler, à nos abonnés une *PRIME ENTIEREMENT GRATUITE* consistant en volumes choisis des œuvres des plus célèbres écrivains.

VOLONTARIAT D'UN AN.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux préfets une circulaire dans laquelle on lit l'avertissement suivant :

« Je prie les préfets de rappeler aux populations que les jeunes gens doivent se préparer de la manière la plus sérieuse à leurs examens et profiter du temps qui doit leur écouler d'ici au 15 septembre pour compléter autant que possible leur instruction. Leur intérêt l'exige d'autant plus impérieusement que mon intention est, cette année, de donner aux examens professionnels le caractère d'un concours dans lequel le nombre des candidats à admettre sera limité. »

Voici le programme des matières et les conditions exigées pour être admis à contracter le volontariat d'un an :

Conditions. — 1° L'engagement volontaire d'un an ne peut être contracté que pour l'armée de terre, suivant les conditions de taille et d'aptitude exigées par la loi.

Les postulants doivent faire constater leur aptitude au service militaire dans le département où ils veulent s'engager.

2° Il doit toujours être souscrit avant l'époque à laquelle les jeunes gens tirent au sort.

3° Il ne peut être contracté que : Par un jeune homme porteur de titres universitaires ou d'un certificat d'études,

Ou par un jeune homme qui a fait preuve de connaissances générales ou professionnelles.

4° Il doit être précédé, si le contractant n'a pas été exempté, du versement d'une prestation déterminée par le ministre de la guerre.

Les jeunes gens adressent une lettre d'admission à l'examen du préfet du département dans lequel ils veulent s'engager. Leur demande doit parvenir dix jours au moins avant l'époque fixée pour l'ouverture de l'examen.

Pièces à fournir. — La demande des postulants, faite sur papier timbré, doit être accompagnée :

1° De leur acte de naissance ;
2° Du certificat d'acceptation délivré par le commandant du dépôt de recrutement ;
3° Et s'ils sont âgés de moins de vingt ans, du consentement de leurs père, mère ou tuteur.

La demande doit indiquer, par la mention agriculture, commerce ou industrie, dans quelle série le candidat désire être classé pour son examen.

Les jeunes gens, dont les connaissances professionnelles ne rentreraient pas exactement dans l'une de ces trois séries font choix de la profession où leurs fonctions se rapprochent le plus.

Epreuves à subir. — La première épreuve est une dictée française.

La deuxième épreuve un examen oral.

Les jeunes gens répondront à deux questions : la première sur les matières obligatoires (lecture, écriture, éléments de la langue française, calcul et système légal des poids et mesures, éléments de l'histoire et de la géographie) ; la deuxième sur les notions élémentaires et pratiques relatives à l'exercice de leur profession.

Les engagements conditionnels d'un an sont contractés au chef-lieu du département.

Aux termes d'une circulaire que le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux commandant les corps d'armée, aux préfets et aux intendants militaires, les opérations de classement de chevaux et mulets susceptibles d'être requis en cas de mobilisation de l'armée seront reprises partout le 15 mai prochain.

On sait que, sur la demande de la Chambre des députés, ces opérations ont été interrompues à partir du 30 mars dernier.

M. le ministre de la guerre a jugé que la date du 15 mai était la plus avantageuse pour ne pas gêner les travaux de l'agriculture.

Conformément au désir exprimé par la Chambre, les commissions se rendront dans chaque chef-lieu de commune, comme en 1874-1875.

Les instructions précédentes, d'après lesquelles l'inscription et le classement des animaux devait se faire au chef-lieu de canton, doivent donc être considérées comme non avenues.

Par décret, en date du 22 avril, sont nommés procureurs de la République :

A Mayenne, M. Bource, procureur à Château-Gontier ; à Château-Gontier, M. Hommey, substitut à Angers.

Sont nommés substitués :
A Angers, M. Huguet de Chataux, substitut à La Flèche ; à La Flèche, M. Gazeau, substitut à Baugé ; à Baugé, M. Frèrejourn-Dusaint, avocat.

On nous annonce de Paris le prochain mariage de M^{lle} Blanche de Maillé, fille de l'honorable député de Cholet, le comte Armand de Maillé ; elle épouse M. le marquis de Caumont-Laforce, fille du duc de ce nom. Les bans sont publiés ; la cérémonie du mariage aura lieu à Paris.

COURSES D'ANGERS.

Les courses d'Angers auront lieu, cette année, les dimanche 18 et mardi 20 juin.

Voici la liste des prix qui seront courus pendant les deux jours :

Prix d'Eventard, 2,000 fr.

Prix spécial, 2,000 fr.

Prix national, 5,000 fr.

Steeple-chase classé (gentlemen et jockeys), 3,000 fr.

Steeple-chase military, trois objets d'art d'une valeur ensemble de 500 fr.

Prix du Conseil général, 1,500 fr.

Prix de la Société d'encouragement, 3,000 fr.

Prix du roi René (handicap), 4,000 fr.

Prix des chemins de fer (prix de consolation), 500 fr.

Prix du département et des chemins de fer (steeple-chase), 800 fr.

COURSES MILITAIRES D'ANGOULÊME.

Le programme de cette réunion, fixée aux 7 et 8 mai, comprend les conditions d'une Course de Haies et d'une Course Plate offertes aux Officiers appartenant aux 9^e, 42^e, 43^e et 48^e corps d'armée. Les conditions de ces courses seront envoyées aux intéressés qui en feront la demande à M. A. Dennetier, 37, rue Lafayette, à Paris.

Le Journal du Loiret annonce que le conseil municipal d'Orléans a voté, sur la proposition de M. le maire, un crédit supplémentaire de 20,000 fr. pour le concours, à l'occasion du voyage de M. le Président de la République.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 23 avril 1876.

Versements de 67 déposants (17 nouveaux), 12,278 fr. 94 c.
Remboursements, 4,567 fr. 98 c.

Variétés.

LES EXPOSITIONS INTERNATIONALES.

A propos de la prochaine exposition de Paris, le Temps raconte l'histoire des expositions internationales. Voici les principaux passages de ce travail :

« La première exposition de l'industrie fut organisée sous le Directoire exécutif par François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur. En fait, elle fut presque entièrement réservée à l'industrie parisienne. Elle se tint au Champ-de-Mars où étaient célébrées des fêtes qui avaient la prétention d'imiter les jeux olympiques. On y décerna, en effet, des prix non-seulement aux exposants des arts industriels, mais aux vainqueurs des luttes, des courses à pied, des courses à cheval et des courses en char. Les produits industriels étaient exposés dans un monument de forme rectangulaire, composé de 68 arcades. Au centre, toujours à l'imitation de l'antique, s'élevait l'autel de l'industrie.

« Après le coup d'Etat de Brumaire, les consuls rendirent les expositions annuelles. Elles devaient avoir également lieu pendant les jours complémentaires, lesquels, comme on ne l'a sans doute pas oublié, étaient réservés à des fêtes nationales.

« L'exposition de l'an IX se tint sous des arcades construites au nombre de 123 dans la cour du Louvre ; celle de l'an X eut lieu à l'esplanade des Invalides. Le nombre des exposants fut de 220 en l'an IX et de 540 en l'an X. Mais la guerre, absorbant les forces vives de la nation, l'arrêt des consuls ne put être exécuté, malgré la faveur dont il était l'objet de la part du public.

« Au commencement de 1806, Napoléon, croyant au rétablissement de la paix continentale, décréta l'ouverture d'une exposition, qui a eu lieu à l'hôtel des ponts-et-chaussées, dans le courant de l'été. Les prix accordés à la suite du rapport d'une commission composée, en grande partie, de membres de l'Institut national, furent décernés, au nom du chef de l'Etat, par M. de Champagnac, ministre de l'intérieur. Les exposants étaient au nombre de 4,422. Les rapporteurs, fidèles au principe du blocus continental, s'efforçaient de s'opposer à l'usage croissant des étoffes de coton, en encourageant la fabrication des étoffes de laine et la production de la laine.

« Les expositions ne furent reprises qu'en 1819, sous le règne de Louis XVIII et le ministère de M. le duc Decazes. Le décret déclara qu'elles se tiendraient régulièrement tous les quatre ans. Elles eurent, en effet, lieu en 1819, en 1823, en 1827, dans les bâtiments du Louvre qui, malgré les agrandissements et les embellissements du palais, devenaient bientôt trop étroits. On se plaignait de plus en plus des exclusions que le jury d'admission devait prononcer faute de place.

« En distribuant les récompenses aux exposants de 1827, Charles X promit que le gouvernement s'occuperait de choisir un local plus spacieux. C'est son successeur de par la grâce de la révolution de Juillet qui fut chargé de ce soin.

« Les agitations qui succédèrent à l'établissement d'un nouveau règne ne permirent point de songer à l'exposition de 1831.

« Mais en 1834, Louis-Philippe rendit les expositions quinquennales par une ordonnance royale. Quatre expositions furent successivement tenues sous l'empire de ces dispositions nouvelles.

« La première eut lieu sur la place de la Concorde, qui n'avait point encore reçu ses décorations actuelles. On éleva à chacun des angles un pavillon ; 2,447 exposants figurèrent dans ce concours qui se termina par une distribution des prix aux Tuileries. Le roi donna même des décorations à un certain nombre d'exposants qui s'étaient distingués d'une façon particulière. Il prononça un discours dans lequel il cherchait à démontrer aux ouvriers que leur intérêt est de ne jamais se mettre en grève.

« L'exposition de 1839 eut lieu sur le grand carré Marigny, où se célébraient tous les ans les fêtes publiques et où s'élevait actuellement le palais de l'Industrie. Cette amélioration importante fut due à l'initiative de M. Thiers.

« Le roi et la famille royale assistèrent à l'inauguration.

« La distribution des prix fut faite le 28 juillet, jour anniversaire de la révolution de 1830.

« L'exposition de 1844 eut lieu dans le même local, qui était assez vaste pour recevoir un nombre considérable d'exposants, car en 1849 on en put admettre 5,494. L'augmentation sur le nombre de 1844 avait été de 1,534, chiffre énorme, prouvant que l'activité industrielle était bien loin d'avoir été paralysée par les circonstances politiques.

« La distribution des prix de l'année 1849 fut effectuée au Palais de Justice, dans la salle des Pas-Perdus, décorée avec beaucoup de goût pour la circonstance. Le président de la République y présida, en vertu de l'article 9 de la Constitution, et n'y prononça point de discours. Il était alors assisté par M. Buffet, ministre de l'intérieur. Le rapport fut lu par M. le baron Charles Dupin, président du jury central.

« Le succès des expositions nationales françaises encouragea le prince Albert à proposer des expositions internationales destinées non plus à encourager l'industrie du pays, mais à favoriser le développement du commerce universel et à faire la propagande des principes du libre-échange.

« On était loin du temps où François de Neufchâteau récompensait le citoyen Conte de l'invention d'un crayon, parce qu'il permettait de se passer de l'Angleterre.

« Les circonstances qui ont accompagné les expositions internationales, dont la première eut lieu au palais de cristal d'Hyde-Park, sont présentes à l'esprit de tous. Il n'est pas nécessaire de les résumer même rapidement. Nous croyons devoir rappeler cependant que c'est à propos de l'exposition universelle de Londres que le président Louis Bonaparte commença à donner ces grandes fêtes qui eurent lieu sans interruption pendant tout l'Empire. Il reçut le

lord-maire à Saint-Cloud, puis à l'Hôtel-de-Ville.

« Les exposants français avaient été convoqués au Louvre, pour recevoir leurs prix, le 24 novembre ; mais l'affluence se trouva si grande qu'on ne put procéder à la cérémonie. Elle fut remise au 27 novembre et s'accomplit sans désordre au cirque des Champs-Élysées, au milieu d'une immense affluence.

« Nous devons ajouter que, malgré le succès de leur exposition de 1862, les Anglais n'ont pas cru qu'il fût convenable de rester fidèle au système inauguré par le prince Albert. Assez mal inspirés, ils ont imaginé de fractionner leur exposition universelle en cinq expositions internationales de cinq grandes spécialités devant avoir lieu d'année en année.

« Trois de ces expositions, celle de 1874, celle de 1872 et enfin celle de 1873 ont été tenues successivement au palais de South-Kensington, à l'époque indiquée.

« La coïncidence de l'exposition de Vienne porta un tel préjudice à la dernière, que l'on renonça à tenir les deux autres.

« Le palais de South-Kensington, construit à cette occasion, servira cette année à une exposition scientifique universelle. Cette solennité d'un nouveau genre servira de point de départ à l'organisation d'un conservatoire des arts et métiers, analogue à celui de Paris. »

Faits divers.

De grandes affiches, apposées dans la plupart des villes de France, annoncent que l'on va vendre, sous peu de jours, le domaine de Lesnevar, situé dans l'arrondissement de Quimper.

Ce domaine de Lesnevar a appartenu au sieur Ferrand, le commanditaire de la République française, qui l'avait acheté à la suite de tripotages dans les fournitures de la guerre, tripotages qui lui ont occasionné des désagréments avec la justice.

C'est à Lesnevar, terre d'agrément et de rapport, qui consiste en un château, deux métairies, 182 hectares, etc., que M. Gambetta devait aller rendre visite à son ami Ferrand, peu de jours avant son arrestation.

La mise à prix est de 260,000 fr.

Voici quelques détails assez intéressants sur le testament du riche banquier baron Sina, père de M^{me} la duchesse de Castries, dont les journaux ont dernièrement annoncé le décès.

Le baron Sina a laissé à sa femme un million de florins en espèces, une pension annuelle de 30,000 florins, plusieurs châteaux, tous les bijoux, ameublements de son palais à Vienne et d'une villa dans les environs, chevaux, voitures, etc.

Chacune des quatre filles du baron a reçu des châteaux, terres et autres propriétés, dont la valeur est estimée pour M^{me} la comtesse de Wimpffen, fille aînée, à 6,480,000 florins, pour la princesse de Maurocordato à 5,000,000 florins, pour la princesse Ypsilanti à 6,470,000 florins, et pour la duchesse de Castries à 5,750,000 florins.

En outre de ces propriétés, la fortune en espèces, obligations, etc., qui reste, déduction faite des divers legs, est partagée entre les quatre filles à parts égales.

Les pauvres de Vienne ont reçu 30,000 florins ; le médecin, le curé de la propriété où le baron séjournait pendant ces derniers étés, ont reçu également des pensions à vie.

La fabrication du pain par l'emploi direct du blé brut sans le faire passer à l'état de farine prend décidément consistance et l'on s'en occupe sérieusement. On a procédé dernièrement aux essais. Après avoir soigneusement nettoyé le blé brut, on l'a fait suffisamment macérer dans l'eau, et, après l'avoir soumis à l'action d'une presse, on en a obtenu une pâte très-convenable, qui aurait produit d'excellent pain, prêt à être débité le lendemain. Le promoteur de ce mode de fabrication est un propriétaire russe.

Les réfugiés espagnols sont toujours à la disposition des personnes qui pourraient leur donner de l'occupation, soit pour cultiver la terre, soit pour tout autre emploi. S'adresser montée du Fort, rue de l'Échelle.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (16^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^o, banquiers, rue Le Pelletier 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Marché de Saumur du 23 avril.

Froment (l'h.) 77 k. 19 87	Huile chene. 50
2 ^e qualité. 74 19 13	Huile de lin. 50
Seigle. 65 12	Graine tréfle 50
Orge. 65 10 75	— luzerne 50
Avoine h. bar. 50 19 50	Foin (h. bar.) 780 105
Fèves. 75 17	Luzerne — 780 90
Pois blancs. 80 34	Paille — 780 65
— rouges. 80 30	Amandes. 50
Graine de lin. 70	Cloujaune. 50 250
Farine, culas. 152	Chanvres 1 ^{re} qualité (52 k. 500) 56
Colza. 65	— 2 ^e — 52
Chenevis. 50 16	— 3 ^e — 46
Huile de noix. 50 75	

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1875. 1 ^{re} qualité	à 85
Id. 2 ^e —	à 80
Ordin., envir. de Saumur 1875, 1 ^{re} id.	à 55
Id. 1875, 2 ^e id.	à 45

Saint-Léger et environs 1875, 1 ^{re} id.	à 55
Id. 2 ^e id.	à 45
Le Puy-N.-D. et environs 1875, 1 ^{re} id.	à 45
Id. 2 ^e id.	à 40
La Vienne, 1874.	à 35

rouges (2 hect. 20).

Souza et environs, 1875	1 ^{re} qualité	à 100
Champigny, 1875	2 ^e id.	à 120
Id.	3 ^e id.	à 100
Id. 1874	1 ^{re} id.	à 80
Id.	2 ^e id.	à 75
Varrains, 1875	1 ^{re} id.	à 80
Varrains, 1875	2 ^e id.	à 75
Bourgueil, 1875	1 ^{re} qualité	à 80
Id.	2 ^e id.	à 75
Id., 1874	1 ^{re} id.	à 80
Id.	2 ^e id.	à 75
Restigné	1 ^{re} id.	à 70
Chinon, 1875	1 ^{re} id.	à 70
Id.	2 ^e id.	à 65
Id. 1874	1 ^{re} id.	à 70
Id.	2 ^e id.	à 65

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers:

6 heures 20 minutes du matin.
11 — 30 — — — — —
1 — 45 — — — — —
7 — 40 — — — — —

Départs de Poitiers pour Saumur:

5 heures 35 minutes du matin.
10 — 45 — — — — —
12 — 30 — — — — —
6 — 20 — — — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 AVRIL 1876.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	66 85	0		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	735			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	712 50		6 25
4 1/2 % jouiss. septembre.	96			Crédit Mobilier.	157 50	32	50	Crédit Mobilier esp., 1. juillet.	580		
5 % jouiss. novembre.	105 70			Crédit foncier d'Autriche.	475			Société autrichienne, 1. janv.	560		2 50
Obligations du Trésor, 1. payé.	477 50			Charentes, 400 fr. p. j. août.	356 25	3	75	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	234			Est, jouissance nov.	595			Orléans.	310		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	483			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	998 75			Paris-Lyon-Méditerranée.	316		
— 1865, 4 %.	505			Midi, jouissance juillet.	742 50	2	50	Est.	314		
— 1869, 3 %.	366 25		75	Nord, jouissance juillet.	1225			Nord.	317		
— 1871, 3 %.	347 50		1	Orléans, jouissance octobre.	990			Ouest.	313 50		
— 1875, 4 %.	484			Ouest, jouissance juillet, 65.	636 25			Midi.	314		
Banque de France, 1. juillet.	3502 50			Vendée, 250 fr. p. j. juillet.	17			Deux-Charantes.	288 50		
Comptoir d'escompte, 1. août.	620			Compagnie parisienne du Gaz.	1102 50		2 50	Vendée.	249 75		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juillet.	398 75			Société Immobilière, 1. janv.	17			Capit. de Suez.	522		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	325			C. gén. Transatlantique, 1. juillet.	335						
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	818 75	3	75								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 20 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS:

3 heures 8 minutes du matin, express.
9 — 1 — — — — —
1 — 39 — — — — —
7 — 17 — — — — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURNAI:

3 heures 35 minutes du matin, omnibus.
8 — 20 — — — — —
9 — 41 — — — — —
4 — 44 — — — — —
10 — 28 — — — — —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à...

GRAND DEBALLAGE DE BRODERIE ET DE LINGERIE

MAGASIN JAGOT, rue du Puits-Neuf, 21, SAUMUR.

Vu l'importance de ce déballage, il est impossible de donner ici une nomenclature détaillée de toutes les marchandises mises en vente, et qui se recommandent par leur beauté, leur fraîcheur, leur qualité, ainsi que leur bon marché.

Aperçu de quelques prix : Bonnets pour femmes, à 25 c.; Bonnets Angot, haute nouveauté, à 1 fr. 45; Jupons plissés, de 3 fr. 95 à 100 fr.

QUATRE JOURS DE VENTE SEULEMENT. — Tout est vendu prix fixe

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.
ADJUDICATION
Le dimanche 30 avril 1876, à midi, en l'étude,
D'UNE MAISON
Située rue du Pressoir-Saint-Antoine, vis-à-vis du bureau d'octroi, occupée par le sieur Raoul.
Mise à prix : 500 francs.
S'adresser au notaire. (161)

Etudes de M^e CHASLE, notaire à Angers, rue Saint-Blaise, n^o 15, et de M^e AUDOUIN, notaire à Nueil-sous-Passavant.
A VENDRE
A L'AMIABLE,
LA TERRE
DES

SEMENCIÈRES
Située communes des Cerqueux et de Nueil-sous-Passavant, canton de Vihiers.
D'une contenance totale de 124 hectares 1 are 25 centiares.
Bâtiments en bon état, bois de belle venue, belle chasse.
S'adresser, pour traiter, à M. MOTAIS, ancien notaire à Angers, rue Basse-du-Mail, n^o 10; à M^e AUDOUIN, à Nueil; ou à M^e CHASLE, à Angers, dépositaire du plan et des titres de propriété. (167)

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1876,
HOTEL DU LION-D'OR
Situé à Angers, boulevard de Laval et route de Nantes;
Vaste cour, remises et écuries.
S'adresser : à Saumur, chez M. VORSINE-MIOLLET, rue de la Tonnelie, ou à Angers, chez M^{me} veuve MIOLLET, boulevard de Nantes. (169)

A LOUER A SAUMUR
UNE VASTE
MAISON DE COMMERCE
Agréablement située,
Avec magasins, hangars, écuries, cour et jardin.
S'adresser à M. JAGOT-GRAVIER.

A LOUER
APPARTEMENT GARNI
Avec remise, écurie et jardin.
S'adresser rue de Bordeaux, 31.

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

CRÉDIT UN AN
ET
POUR RIEN.
Lunettes, cristal de Bohême. Avec ces foyers, la vue revient à 30 ans.
Vins fins et ordinaires. Cognac, Rhum pur; 12 bouteilles assorties et par 1/4 de pièce.
Café, Chocolat, Linge, Toiles, Bonneterie, Orfèvrerie M. B., Coutellerie fine de poche et de table.
Pipes, Bouts d'Ambre, Ecume, fausse Ecume, Bruyère, Fume-Cigares, Ecume et fausse Ecume.
Bijouterie doublée or, Porte-Monnaie.
Montres or et argent, dames ou hommes.
Affranchir et un timbre, au Scipion, à Trouville-sur-Mer.

PRAIRIE AU VERT
POUR CHEVAUX
L'herbage de la prairie des Huraudières, près le Bray, commune de Saumur, OUVRIRA LE 1^{er} MAI.
On paiera un franc par jour.
S'adresser à M. BOUCHÉ, hôtel de la Boule-d'Or, et à M^e FOUCHIER, aux Huraudières. (171)

AVIS
Le bureau de la direction particulière de la Société des Assurances mobilières et immobilières du Mans est transféré rue d'Orléans, n^o 82.
S'adresser à M. G. LABICHE fils, directeur particulier pour l'arrondissement de Saumur. (131)

Epilepsie
guérie par voie de correspondance par le médecin spécialiste D^r KILLISCH, Neustadt DRESDE (Saxe). Plus de 8,000 succès.

EAU DENTIFRICE
DU CHIMISTE GOULARD.
Recommandée par les célébrités médicales.
Ce dentifrice a la vertu de conserver les dents, les émailer, les raffermir et les fortifier, les entretenir saines et blanches, en arrêter les douleurs et la carie, détruire la mauvaise haleine, revivifier les gencives pâles, molles, saignantes, gonflées, guérir les dents déchaînées, soulager les personnes prédisposées au scorbut, et tenir la bouche dans un état de fraîcheur continue, en procurant à l'haleine une odeur suave et des plus agréables.
Prix du flacon : 5 fr., 3 fr., 1 fr. 75.
Dépôt général, à PARIS, rue de l'Entrepôt, 5.
A SAUMUR, chez Henri MACHET, coiffeur, rue d'Orléans.
Saumur, imprimerie de P. GODET.

HOTEL DE LA GALERIE
à Montreuil-Bellay.
HÉMON
RESTAURATEUR.
Informe le public que cet établissement a été nouvellement restauré, offre tout ce qui est confortable possible à MM. les voyageurs.
On trouve à l'hôtel chevaux et voitures en location. (144)

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.